

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-26-1191 du 04/05/2026**

Arrêté du 30 avril 2026

ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE  
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARNE

**Délégation encadrement supérieur et talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur de l'État du deuxième grade de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne.

Date d'application : 01/06/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARNE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE  
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARNE**



**ARRÊTÉ**

chargeant un administrateur de l'État du deuxième grade  
de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret du 29 avril 2026 portant nomination (Direction départementale des Finances publiques) ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

M. Vincent UHER, administrateur de l'État du deuxième grade, directeur adjoint de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne, est chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne en remplacement de Bruno SOULIE.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1er juin 2026.

**Article 3**

L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 30 AVRIL 2026  
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE  
ADJOINT DE LA DÉLÉGATION ENCADREMENT SUPÉRIEUR  
ET TALENTS

MAXIME COUTEAU

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756